

Chère Présidente, Cher Président,

A compter du 1er mars 2019, l'APEL 38 a pour objectif de renforcer le « **Lien au mouvement** »

En tout premier lieu, nous vous rappelons la définition relative au rôle du Président tel que défini par l'APEL nationale (cf. [apel.fr](http://apel.fr)), au travers de l'extrait qui suit.

« ....

**Responsabilités du président d'Apel**

*Le président d'Apel est en charge des représentations internes (chef d'établissement, conseil d'établissement, OGEC) et externes (Apel départementale, académique et nationale, commune, entreprises, anciens élèves, etc.).*

...

*Le président d'Apel adhère au projet du mouvement des Apel, qui guide son action tout au long de son mandat.*

.... »

Afin de matérialiser le « **Lien au mouvement** », l'APEL 38 demande à chaque Président d'APEL, d'œuvrer sur les éléments suivants :

- **Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire**
  - Invitation systématique de l'APEL 38, membre de droit
  - Envoi systématique du compte-rendu de l'Assemblée Générale, de l'élection du bureau et du récépissé de la Préfecture
- **Conseils d'Administration**
  - Invitation systématique de l'APEL 38, membre de droit
  - La convocation de chaque conseil d'administration mentionnera un point intitulé, « *La minute 38* »
  - Le compte-rendu de chaque conseil d'administration mentionnera un point intitulé « *La minute 38* », et fera état des points partagés avec le Conseil d'Administration de l'APEL d'établissement.
- **La minute 38**
  - C'est symboliquement le temps minimum que chaque APEL doit passer concernant les informations du mouvement, avec des informations départementales, académiques ou nationales
  - De son côté, l'APEL 38 diffusera mensuellement à chaque APEL les informations sur l'actualité départementale, académique ou nationale

Le but de cette initiative « **Lien au mouvement** » est de rappeler que les APEL d'établissements ne sont pas hors-sol mais bel et bien liées à un cadre national, qui est notre force et notre richesse.

Ce « **Lien au mouvement** » sera déterminant pour l'analyse des demandes de subventions 2019-2020.

Très cordialement,

Sophie Marty  
Présidente APEL 38

➤ FIN 2018, DEBUT 2019

---

- ❖ **Assemblée Générale de l'APEL nationale confirmant les orientations**
  - Défendre la liberté
  - Développer les compétences
  - Améliorer l'efficacité de notre communication
  - Mériter la confiance des familles
- ❖ **Solidarité numérique**
  - 10 dossiers étudiés avec le soutien de l'Académie de Grenoble pour aider au mieux les établissements
- ❖ **APEL infos n° 133 : Les APEL de l'Isère à l'honneur**
  - Saint Martin d'Uriage et son projet de développement durable
  - Le Péage en Roussillon et son spectacle interactif
- ❖ **Subventions APEL 38**
  - CA APEL 38 pour analyse des dossiers le 08/02
  - Courrier de notification au 15/03
- ❖ **Conférences : EARS, Education Amoureuse, Relationnelle et Sexuelle à Lyon, le 07/01**
- ❖ **Lancement du « lien au mouvement »**
  - Etre « présent » dans chaque CA
  - *La minute 38*, temps que chaque APEL doit consacrer au « *Lien au mouvement* »
- ❖ **Dossiers Solidarité projets numériques en Apel Académie**
- ❖ **CA APEL 38 : Le 08/02 et le 11/04**
- ❖ **Coopération entre APEL ou Actualités des APEL**
  - Grenoble : Institution St Bruno et l'END se rapprochent pour organiser **une conférence** sur le harcèlement
  - Crémieu : **Grand cabaret de l'école St Augustin**, le 30 mars, avec la participation d'artistes vus dans l'émission "le plus grand cabaret du monde" de Patrick Sébastien
  - Allevard : **Appel aux dons** en vue d'acquérir des ordinateurs portables. Petite école qui permet une petite salle informatique d'une capacité limitée à la moitié d'une classe avec parfois 2 élèves par ordinateur. Avec ces nouveaux ordinateurs portables, les enseignantes pourraient transférer le cours informatique dans leur propre classe et organiser ainsi des sessions d'une classe entière avec un ordinateur par enfant
  - Chimilin : **Soirée loto** le 9 mars 2019 à 20h00 à la salle des fêtes d'Aoste
- ❖ **Besoins de formation ?** L'APEL nationale dispense des formations et l'APEL 38 peut vous soutenir dans ce domaine
- ❖ **Subvention auprès du Département de l'Isère** : Vous devez faire une demande d'immatriculation SIRENE auprès de l'INSEE : <https://www.insee.fr/fr/information/1948450>. L'avis de répertoire SIRENE est obligatoire pour toutes associations souhaitant des subventions sur fond public.
- ❖ **Votre actualité** nous intéresse, faites-nous remonter vos actions et animations que nous puissions mutualiser les moyens et initiatives.

---

Le « *lien au mouvement* » commence par l'invitation systématique de l'APEL 38 à vos CA.